

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

**Séance du 10 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 avril 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

<b>Objet</b> :	<b>Installation d'équipements de télécommunications sur le domaine public Communal par la société THD64</b>
----------------	---

Le Maire expose à l'assemblée qu'en vue du déploiement d'un réseau en fibre optique à Très Haut Débit, la société THD64 envisage d'implanter un local technique destiné à accueillir des équipements de télécommunications, sur le domaine public communal.

Pour ce faire, la société THD64 souhaite qu'un emplacement d'environ 18 m<sup>2</sup>, à l'arrière de la maison « Hiriarton », située sur la parcelle cadastrée section YB n° 56 (entre les parcelles YB n° 61 et 147), soit mis à sa disposition, à titre gracieux, pour une durée de 25 années.

Invité à se prononcer sur cette affaire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre à disposition de la société THD64, un terrain du domaine public communal, situé rue du Bourg, au Nord Est de la parcelle cadastrée section YB n° 56, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> environ, pour une durée de 25 ans.

**PRECISE** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer la convention à intervenir avec la société THD64.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 avril 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....
Affiché le <b>13 MAI 2019</b> .....